

L'ajournement

L'honorable Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta, a déclaré que le procureur général de cette province serait chargé de défendre toute personne qui serait traduite devant les tribunaux pour infraction aux règlements sur le système métrique. Voilà ce qui a incité le gouvernement du Canada à renoncer à la poursuite qu'il avait intentée il y a plus d'un an contre une dame de Calgary, une madame Kasparian, dans une affaire de revêtement de sol. Il a renoncé à toutes poursuites, lui permettant ainsi de continuer à vendre du tapis à la verge carrée. Également en Alberta, le gouvernement, par l'entremise de ses inspecteurs, a fait enlever de toutes les pompes d'une station service de cette province les scellés qu'il y avait lui-même fait poser. L'exploitant de cette station service est un M. Carritt. Je fais donc remarquer au gouvernement, je lui rappelle même que ses inspecteurs ont mis les scellés sur certaines stations service du Canada. Qui devrait comparaître devant les tribunaux si ce ne sont les inspecteurs du ministère de la Consommation et des Corporations qui ont apposé les scellés sur les pompes des détaillants de l'Alberta?

Si en plus de ce dilemme, le gouvernement n'arrive pas à décider s'il va intenter un procès ou non, j'aimerais que le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Berger) nous dise ce que le gouvernement entend faire à propos des poursuites et que compte-t-il répondre au premier ministre de la Nouvelle-Écosse qui a dit, devant les caméras du réseau CTV ce soir, que si le gouvernement fédéral avait l'intention de poursuivre les détaillants de sa province, il ferait mieux de commencer d'abord par attaquer le gouvernement provincial lui-même.

Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'intenter une action en justice contre les gouvernements provinciaux dans des domaines qui relèvent de leur compétence, comme l'affirmement MM. Lougheed et Buchanan, ou fera-t-il comme il fait d'habitude dans d'autres domaines litigieux où les règlements fédéraux et provinciaux se chevauchent? Va-t-il respecter les compétences provinciales en s'abstenant de recourir aux tribunaux?

Il ne suffit pas de dire à la majorité des Canadiens, quelque 70 ou 80 p. 100 d'entre eux qui ne comprennent vraiment pas ce qu'est le système métrique, qu'ils sont des groupuscules de fanatiques, une espèce en voie d'extinction, que leur opinion ne compte pas, mais que seules importent celles de la Commission du système métrique, du ministère de la Consommation et des Corporations et de quelques ministériels qui sont d'accord pour rendre la conversion au système métrique obligatoire.

● (1825)

La Chambre des communes n'a jamais interdit aux épiciers de vendre des produits à la livre. On nous a empêché de représenter nos commettants. La Chambre des communes n'a jamais interdit aux stations-service de vendre de l'essence au gallon. Cela a été interdit par des décrets du conseil. On peut bien faire valoir tant qu'on veut la souplesse de la loi et des règlements votés en 1970. En réalité, en décidant d'adopter le système métrique, nous nous étions mis d'accord sur deux principes fondamentaux. D'abord, la conversion irait au même rythme que celle de notre principal partenaire commercial, les États-Unis, avec lequel nous faisons 70 p. 100 de notre commerce en poids et mesures impériales. Nous ne produisons

aucun aliment qui est vendu en mesures métriques aux États-Unis. Tout se fait en mesures impériales.

Pourquoi le gouvernement accepte-t-il d'utiliser seulement les mesures impériales dans les parcs à bestiaux où nous achetons et vendons toute notre viande rouge? Là, le système métrique n'a pas cours. Les ventes aux enchères ne se font pas en mesures métriques. Pourquoi la Société canadienne des postes, l'ancien domaine du ministre de la Consommation et des Corporations, lequel est aussi responsable de la Commission du système métrique, distribue-elle l'essence au gallon au bureau de poste principal du centre de Toronto?

Toutes ces questions restent sans réponse. La plus importante est celle-ci: Quand le gouvernement se mettra-t-il à l'écoute de la majorité des Canadiens? Les Canadiens ne veulent pas se faire imposer le système métrique. Ils ne veulent pas de décret du conseil interdisant les mesures impériales. Les agriculteurs ne veulent pas que les seules mesures métriques figurent sur les sacs d'engrais chimiques. Ils ne les comprennent pas. C'est aussi une pratique dangereuse et une insulte à la population en ce qui concerne la sécurité à la fois pour le récoltes et aussi pour le trafic aérien. Ils ne comprennent pas. J'espère que le gouvernement va les écouter. J'espère que le premier ministre (M. Trudeau) lira le jugement de Toronto et mettra fin à cette absurdité qu'est le système métrique obligatoire.

[Français]

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, dans ses remarques, l'honorable député, disait que le gouvernement ne pouvait pas décider si oui ou non il allait interjeter appel suite à la décision du juge Ross le 2 novembre dernier. Je peux lui dire que les motifs écrits de la décision ont été reçus tard la semaine dernière et font présentement l'objet d'une étude attentive par les responsables du ministère ainsi que par ceux du ministère de la Justice.

[Traduction]

Le député a dit que le gouvernement imposait de force le système métrique aux différents secteurs du commerce de détail. C'est quelque chose de le voir isoler des faits, en tirer des principes généraux et déformer le débat. J'ai dit à maintes reprises à la Chambre que la conversion au système métrique a été instaurée à la suite des demandes de bien des secteurs de l'économie: l'industrie, les milieux enseignants et tous les autres secteurs. Il y a moins d'un mois, le ministre a rencontré un certain nombre de représentants des détaillants de denrées alimentaires et de l'Association des consommateurs du Canada. Ce groupe a dit qu'il souhaitait vivement que l'on termine dès que possible la mise en œuvre du programme de conversion au système métrique.

Je suis certain que le député comprend également les nombreux problèmes soulevés par la décision du juge, notamment celui de l'application efficace de la loi sur les poids et mesures qui sert à protéger les hommes d'affaires et les consommateurs, à empêcher l'utilisation d'instruments de mesure manquant de précision et à interdire l'utilisation d'instruments qui ont été volontairement transformés ou modifiés pour indiquer un faux poids. Ces questions doivent être examinées avant de prendre une décision sur l'appel.